

Décorateur d'intérieur

Construction - Travaux Chef d'entreprise

Image

Maquette de décoration d'intérieur

- > **Durée ***
3 ans
- > **Tranche d'âge ***
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité ***
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance ***
Oui

Le domaine d'intervention du décorateur d'intérieur porte sur l'aménagement d'espaces intérieurs destinés à usage résidentiel ou non résidentiel telles que l'habitation, l'événementiel, le commerce, l'espace public...

À partir d'une analyse des besoins de son client et des contraintes techniques, administratives, réglementaires, le décorateur conseille son client et propose des aménagements généralement sur base d'esquisses et de plans (avant projet), il détermine le choix des matériaux, des volumes, des revêtements, des éclairages, des couleurs, il transcrit le projet dans un cahier des charges et des plans techniques. Il assure le suivi de chantier et la coordination des corps de métier.

>

Débouché(s) métier

Indépendant ou en salarié au sein de bureaux d'études, cabinets d'architecture, entreprises du bâtiment

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française
Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes
(<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>) .

Il n'y a pas de condition spécifique particulière liée à cette formation.

Aptitudes

Le décorateur d'intérieur exerce son activité à la fois en bureau d'étude et sur le lieu de réalisation. L'exercice du métier nécessite de la curiosité, de l'écoute, de l'esprit créatif, de l'assertivité, de la rigueur, du soin,... et implique des déplacements.

Programme

Cours professionnels:

1ère Chef d'entreprise

-
- > L15/5 Expression graphique (32h)
 - > L15/5 Couleurs (20h)
 - > L15/5 Arts et styles (36h)
 - > L15/5 Recouvrements sols et murs (20h)
 - > L15/5 Gros oeuvre (8h)
 - > L15/5 Dessin architectural (36h)
 - > L15/5 Matériaux et métaux (12h)
 - > L15/5 Structures bois (16h)
 - > L15/5 Techniques spéciales (12h)
 - > L15/5 Etude et réalisation de projets (48h)
 - > L15/5 Porte folio (4h)

2ème Chef d'entreprise

- > L15/6 porte folio (h)
- > L15/6 Matériaux et métaux (recyclés et innovants) (8h)
- > L15/6 Cahier des charges (4h)
- > L15/6 Etude et réalisation de projets (78h)
- > L15/6 Gros oeuvre (8h)
- > L15/6 Techniques spéciales (12h)
- > L15/6 Art & Styles (16h)
- > L15/6 Expression graphique (16h)
- > L15/6 Communication (8h)
- > L15/6 Comptabilité & Gestion financière (32h)
- > L15/6 Création d'entreprise, Droit & Législation (26h)
- > L15/6 Dessin assisté par ordinateur (36h)

3ème Chef d'entreprise

-
- > L15/7 Matériaux et métaux (recyclés et innovants) (12h)
 - > L15/7 Gros oeuvre (8h)
 - > L15/7 Techniques spéciales (12h)
 - > L15/7 Etude et réalisation de projets (106h)
 - > L15/7 Portfolio (h)
 - > L15/7 Cahier des charges (4h)
 - > L15/7 Fiscalité (12h)
 - > L15/7 Projet d'entreprise, Esprit d'entreprendre (12h)
 - > L15/7 Création d'entreprise, Droit et législation (12h)
 - > L15/7 Comptabilité et gestion financière (18h)
 - > L15/7 Gestion commerciale (8h)
 - > L15/7 Dessin assisté par ordinateur (20h)
 - > L15/7 Communication (8h)
 - > L15/7 Design et créativité (12h)

Image
Logo Liège

Liège - Château Massart

 Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

Image not found or type unknown

 04 229 84 00

Apprentissage :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

04 229 84 10

app@centreifapme.be

Formation Chef d'entreprise :

du lundi au jeudi de 9h à 20h, vend. de 9h à 12h30 et sam. de 9h à 12h

04 229 84 00

infos@centreifapme.be

Formation continue :

du lundi au jeudi de 9h à 20h, vend. de 9h à 12h30 et sam. de 9h à 12h

04 229 84 60

formation.continue@centreifapme.be

 04 229 84 69

 infos@centreifapme.be

Type d' inscription

Au centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.